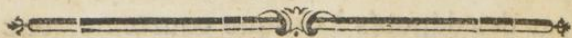


nique une etôle, une dalmatique, une ceinture, des gands & des sandales. q) Outre ces ornemens l'on voit au couronnement de l'Empereur quelques reliques également conservées à Nüremberg, & à Aix-la-Chapelle.



## CHAP. III.

*Des Titres, des Armes, & de la Résidence de l'Empereur.*

## §. I.

Du titre d'Empereur.

**L**e titre d'Empereur signifioit du tems de la république de Rome un Général d'Armée: mais il changea de signification sous César a) & ses successeurs, sous lesquels il dénotoit le Chef de l'Empire romain. Les Empereurs, depuis Charlemagne, b) ont conservé ce nom jusques aujourd'hui.

Au

q) Voyez en un plus ample détail chez *Ludewig*, sur la bulle d'or, part. 2. p. 268. 269.

a) *Suctone*, dans la vie de Jules César chap. 67. *Dio-Cassius*, liv. 44. pag. 235. & liv. 52. pag. 473.

b) Charlemagne a pris le titre d'Empereur du consentement d'Irène de Nicéphore, & de Michel Empereurs d'Orient.

Au reste les Empereurs, quoique élus & couronnés en Allemagne, ne portoient ci-devant que le titre de *Roi des Romains*, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés à Rome, après quoi ils prenoient celui d'*Empereur Romain couronné*: mais les Vénitiens ayant refusé le passage sur leurs terres à Maximilien I. qui alloit se faire couronner à Rome, cet Empereur prit à Trente le nom d'*Empereur élu*, que Charles V. quoique couronné à Rome, conserva, & après lui tous ses successeurs. c)

§. 2. Le nom *Auguste*, qui dans sa vraie Du Titre  
Auguste. signification veut dire *sacré*, d) doit son ori-

c) Voyez le chapitre précédent.

d) C'est ainsi qu'Ovide le rend dans ses fastes liv. I. vers 609.

„Sancta vocant *augusta* patres: *augusta* vocantur

„Templa sacerdotum rite dicatu manu.

Le mot *sacré* veut donc dire autant que *saint*, *inviolable*: & c'est dans ce sens que quelques auteurs prétendent qu'on l'applique à l'Empire d'Allemagne; mais il est plus probable qu'il vient des Empereurs Grecs, qui regardoient comme sacré, comme divin, tout ce qui émanoit d'eux. V. *Baetler* dans sa dissertation de *sacro romano imperio*; & *Mascov* dans son commentaire de *rebus imperii*. Ainsi les Allemands traduisent mal ce mot par ces termes, *Mehrer des Reichs*, qui pourtant font aujourd'hui reçus dans le stile de la Cour.

origine au Senat de Rome, qui le donna à l'Empereur Octavien en haine du titre de Roi dont les Successeurs de Romulus avoient abusé: & c'est sous ce nom principalement qu'il est connu dans l'histoire. Ses successeurs conservèrent le nom d'*Auguste*. Quelques uns se firent appeler *toujours Augustes*; e) & cette dernière dénomination a été conservée jusqu'à présent par les Empereurs d'Allemagne. f) Ils lui ajoutèrent celle de *César*, qui étoit le surnom du premier Empereur Romain, g) & qui dans la suite fut ordinairement donné à celui qui étoit désigné pour succéder à l'Empire. Ce nom fut

e) L'on ne trouve ce titre que dans le tems des Empereurs Dioclétien & Maximilien. Voy. les inscriptions, de Gruter, pag. 279. & 280.

f) Les couronnes de France & de Suède firent, lors du congrès de Westphalie, quelques difficultés à l'Empereur au sujet de ce titre; mais elles furent sans suite. V. *Pfanner*, histoire de la paix de Westphalie liv. 5. §. 96. *Adam Adami* dans sa relation historique de la paix de Westphal. pag. 440. & 441. & *Meyern* dans ses actes de la paix de Westphal. tom. 4. pag. 338.

g) V. *Dio Cassius* liv. 53.

fut adopté par les Empereurs d'Orient, qu'ils rendirent par le mot *Καῖσαρ*; c'est de ce nom que vient le mot allemand *Kaiser, Empereur*, & non du mot *Kieser*, qui veut dire élire; car *Kieser* signifioit Electeur & non Empereur. Maximilien I. ajouta à ces titres celui de *Roi de Germanie*, dont plusieurs de ses prédécesseurs s'étoient déjà servis.

§. 3. Outre ces titres, plusieurs Empereurs se sont approprié des éloges, inventés soit par l'orgueil soit par l'adulation, mais qui sont tous sans crédit autant que sans effet. C'est dans cet esprit de vanité que principalement au 12. Siècle, ils se sont attribué celui de *Maitres du Monde*.<sup>h)</sup> Les jurisconsultes de Bologne, pour en démontrer la vérité à Frédéric Barberosse, qui ne demandoit qu'à connoître les droits légitimes de l'Empereur

Autres  
Titres.

L 2

h) Le Sénat & le peuple romain écrivoient à Conrad III. *excellentissimo ac praclaro urbis & orbis totius domino*: „au très excellent & sérenissime maitre „de notre ville & du monde entier. V. *Goldast*, *confit. imper.* pag. 261.

pereur sur les Princes d'Italie, annalifèrent le texte suivant St. Luc. <sup>i)</sup> *promulgatum est edictum a Cæsare Augusto, ut describeretur totus orbis*; „il a été publié un édit „de César Auguste, pour faire un dénombrement des habitans de toute la „terre.” Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Frédéric ait vû cette extravagante décision, & ait pensé à l'exécuter. <sup>l)</sup> Il n'est pas moins inconcevable, (à moins que l'on croie sans bornes le droit de flatter l'ambition des Souverains,) que Barthole <sup>m)</sup> ait encore osé regarder ce paradoxe comme un article de foi, & en ait persuadé Charles IV. au point qu'il le fit servir d'inscription au scel de la bulle d'or, & le répêta plusieurs fois dans cette loi. <sup>n)</sup> Ce titre est oublié aujourd'hui.

§. 4.

i) Chap. 2. vers. 1.

l) C'est ainsi que Frédéric soutenoit aux envoyez Grecs „qu'il avoit reçu à Rome la couronne & l'Empire „pire de toute la chretienté. Voy. *Tageno* dans sa description de l'expédition asiaticque, pag. 409.

m) Il dit sur la loi 24. ff. de captiv. &amp; postlim. revers. que tous ceux qui soutiennent ou enseignent le contraire, sont des hérétiques.

n) V. la bulle d'or ch. 2. §. 3. 4.

§. 4. Le titre de chef de la chrétien-  
té étoit soutenable dans le tems que Char-  
lemagne gouvernoit seul l'Europe pres-  
qu'entière : mais depuis que ses vastes  
Etats ont été partagés, ils sont devenus  
indépendans les uns des autres ; & les  
deux monarchies universelles de Leib-  
nitz, °) celle du Pape & celle de l'Empe-  
reur, peuvent être mises au nombre de  
ces sçavantes chimères, qui amusent le  
loisir d'un philosophe, mais qui guide-  
roient mal ceux qui tiennent les rênes  
d'un gouvernement.

Chef de  
la Chré-  
tienté.

§. 5. Au reste si l'Empereur a con-  
servé le premier rang parmi les Princes  
de l'Europe, ce n'a été que parceque dans  
l'origine ceux-ci étoient trop foibles  
pour le lui disputer : ainsi cette préséan-  
ce est moins le fruit de quelque préroga-  
tive inhérente à l'Empire, que de la for-  
ce, originairement, & ensuite du consen-  
tement des Princes, c'est à dire en un

Préséance  
de l'Em-  
pereur  
sur les  
autres  
Potentats

L 3 mot

o) Godefroy Guillaume Leibnitz sous le nom de  
*Cesarinus Fürstenerius*, a donné un traité intitulé,  
*de jure suprematus ac legationis principum imperii.*

mot qu'elle est moins de droit que de convention.

Titres  
ordinai-  
res.

§. 6. Les titres dont les Empereurs se servent aujourd'hui sont: *Nous N. par la grace de Dieu, Empereur Romain élu, toujours Auguste, Roi de Germanie*; après lesquels ils ajoutent les autres titres qu'ils ont, soit des terres qu'ils possèdent, soit de celles sur lesquelles ils ont des prétentions: c'est ainsi que l'Empereur d'aujourd'hui prend le titre de Roi de Jérusalem. Ils ajoutent quelquefois à tous ces titres celui d'*Advocat de l'église romaine*.

Enfin le titre de *Majesté* est dû à l'Empereur ainsi qu'à toutes les têtes couronnées.

Des ar-  
mes de  
l'Empe-  
reur.

§. 7. Les armes de l'Empereur sont un aigle noir à deux têtes chargées de la couronne impériale. Les auteurs sont fort incertains tant sur leur origine que sur leur signification. Quelques uns les font descendre d'un ancien Roi des Germains nommé *Adler*, ce qui veut dire aigle. D'autres croient qu'elles ont été adoptées en mémoire de deux aigles rem-

remportés par les Germains après la défaite de Varus. D'autres lui donnent pour signification la division de l'Empire en oriental & occidental; d'autres enfin disent qu'elles marquent la transaction passée entre Charlemagne & Nicéphore. *Ludewig* prétend que les Marggraves de Brandebourg avoient autrefois pour armes deux aigles parcequ'ils possédoient deux marggraviats, & que l'Empereur *Sigismond*, possesseur du Brandebourg, étant parvenu au trône conserva ces deux aigles, & les transmit à ses successeurs. Mais cette opinion est très douteuse, ainsi que toutes les précédentes. Ce qu'il y a de sûr c'est, que l'aigle à double tête est d'un usage courant depuis *Charles V.* P)

§. 8. Les anciens Empereurs de Rome n'avoient d'autres sceaux qu'un anneau gravé à fantaisie. *Auguste* se servoit d'un *Sphinx*. Ensuite vint l'usa-

L 4 ge

p) *V. Struve* dans son corps de droit publ. ch. 3. §. 45. & 46.



ge des Monogrammes, <sup>q)</sup> dont les Rois Mérovingiens, <sup>r)</sup> Charlemagne & ses successeurs se sont servis, jusqu'à ce qu'enfin, après bien des variations, l'aigle à double tête, dont nous venons de parler ait été introduit & adopté pour armes de l'Empereur. <sup>s)</sup>

De la ré-  
fidence.

§. 9. Anciennement les Empereurs parcouroient toutes les parties de l'Allemagne pour juger les causes de leurs sujets <sup>t)</sup>. Il y avoit pour cet effet dans presque toutes les Provinces, des Châteaux <sup>u)</sup> où les Empereurs résidoient successivement, jusqu'à ce qu'ils eussent terminé les affaires de chaque Province. C'est par cette raison, que dans ces tems les Empereurs n'avoient point de rési-  
den-

q) Voy. en une collection chez du Fresne dans son glossaire, au mot *Monogrammata*. Voy. aussi Jacques Sirmond dans ses notes sur la capitul. de Charles le Chauve pag. 791. de l'édition de Baluze.

r) V. Mabillon de re diplomatica liv. 2. ch. 10. §. 10.

s) Auxquelles ils ajoutent ordinairement les armes de leur famille, & celles des terres auxquelles ils ont des prétentions.

t) V. liv. 4. ch. 13. §. 1.

u) *Palatia, Cortes, Villa regia.*

dence fixe. Louis V. de Bavière fut le premier des Empereurs qui établit la sienne dans ses Provinces héréditaires. Ses successeurs imitèrent son exemple. Charles IV. & Wenceslas résidoient la plûpart du tems en Bohême. Robert dans le Palatinat; Sigismond en Hongrie. Charles V. & ses Successeurs jusqu'aujourd'hui, ont tous tenu la leur à Vienne. Il est dit à cet égard dans la capitulation <sup>x)</sup> que l'Empereur résideroit continuellement en Allemagne; à moins que les circonstances des tems ne s'y opposassent.

x) Art. 23. §. 1.

